

# Ecole de Saint Amand

## Compte-rendu Conseil d'école

### 16 juin 2017

---

Secrétaire de séance adjoint : Me Dadure

#### **Excusés:**

Me Turgis, M Lemarchant (DDEN), Me Loyer (IEN)

#### **Présents :**

**Collectivité :** M Lebouvier, Mme Pellan, Me Mauduit, M Roset

**Parents d'élèves :** Me Bourdon, Me Cholot, Me Dadure, Me Fouchard, M Huet, Me Langlet, Me Lehuby, M Nicolas, Me Pauty, Me Solon

**Ecole :** Me Beuve, Me Ledentu, Me Gautier, Me Savey, Me Mielvaque, Me Régent, Me Gibert, Me Letellier, Me Conq, Me Cousin, M Bribet, M Girres, M Pierrard.

**IEN :**

**DDEN :**

#### **Ordre du jour :**

- 1 Préparation de la rentrée 2017-2018
  - Point sur les rythmes scolaires à la rentrée 2017
  - Organisation et répartition pédagogique
- 2 Point sur la sécurité
  - Vigilance attentats et PPMS
  - Visite de la commission de sécurité
- 3 Travaux période estivale
- 4 Questions diverses

#### **Préparation de la rentrée 2017-2018**

##### *Point sur les rythmes scolaires à la rentrée 2017*

Suite aux différentes annonces depuis l'élection du président de la république, la question des rythmes scolaires est revenue sur le devant de la scène. La question du retour à une semaine de 4 jours a donc été mise à l'ordre du jour de ce conseil d'école.

Aujourd'hui le décret n'est toujours pas paru. Cependant le projet de décret permettrait un retour à la semaine de 4 jours sous 3 conditions :

- La volonté de la collectivité
- L'accord du conseil d'école
- L'accord final du DASEN

Avant de procéder à un vote un débat est proposé :

- **Me Pellan** regrette que la décision se prenne dans la précipitation avant la rentrée. Elle précise que **la collectivité souhaite entendre l'avis du conseil d'école et qu'elle se conformera à la décision qui sera prise.** Cependant, un changement brutal soulève selon elle plusieurs questionnements :
  - Qu'en est-il de la décision des communes environnantes.
  - La commune n'ayant pas la compétence de l'organisation du transport scolaire, cela pourrait poser des problèmes.

- La question des emplois générés par les TAP se pose également tout particulièrement celui du coordonnateur qui a entamé une formation.
- La question de l'accueil des enfants le mercredi matin est aussi importante.
- **M Huet** précise que la commune a donné une certaine visibilité aux employés recrutés pour les TAP et qu'il est délicat de les remercier précipitamment du jour au lendemain.
- Afin d'alimenter le débat M Pierrard présente les résultats du sondage réalisé auprès de l'ensemble des familles de l'école. 200 réponses ont été enregistrées.
  - 48.8% des familles de l'école maternelle ont répondu qu'elles souhaitaient un retour à 4 jours dès la rentrée de septembre.
  - 56.5% des familles de l'école élémentaire ont répondu qu'elles souhaitaient un retour à 4 jours dès la rentrée de septembre.
- **M Huet** précise que ce sondage peut représenter un élément de réflexion mais que les parents n'ont pas accès à tous les éléments qui peuvent être évoqués lors des débats en conseil d'école.
- **Me Régent** regrette qu'un choix se fasse dans la précipitation. Elle rappelle que le mercredi matin est une très bonne matinée pour le travail scolaire. Cependant elle regrette que la durée des journées n'ait pas été réduite. Le choix du vendredi AM pour regrouper les TAP n'est pas une bonne solution du point de vue du rythme des élèves.

Le maintien de l'organisation actuelle sur 4 jours et demi avec TAP le vendredi AM est mis au vote :

Pour : 22  
 Contre : 0  
 Abstention : 3

Suite à ce résultat aucune modification d'organisation des rythmes ne sera proposée pour la rentrée 2017.

### Effectifs et répartition pédagogique

Les effectifs pour la rentrée sont en légère baisse (cf. tableau ci-dessous).

- 26 départs en 6<sup>ème</sup>.
- 9 départs de l'école en cours de scolarité.
- 5 arrivées dans la commune pour la rentrée.
- 18 inscriptions en PS et 10 en TPS

Effectifs au 16 juin-2017									
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
9	33	42	38	34	30	49	14	26	275

  

Effectifs rentrée septembre 2017									
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
10	27	34	44	35	33	29	48	13	273

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
<b>TPS PS</b>	<b>24</b>	10	14								
<b>PS MS</b>	<b>23</b>		13	10							
<b>MS</b>	<b>24</b>			24							
<b>GS</b>	<b>22</b>				22						
<b>GS</b>	<b>22</b>				22						
<b>CP</b>	<b>23</b>					23					
<b>CP CE1</b>	<b>21</b>					12	9				
<b>CE1</b>	<b>24</b>						24				
<b>CE2</b>	<b>23</b>							23			
<b>CE2 Cm1</b>	<b>20</b>							6	14		
<b>CM1</b>	<b>25</b>								25		
<b>CM1 CM2</b>	<b>22</b>								9	13	
<b>ULIS</b>	<b>13</b>										
		10	27	34	44	35	33	29	48	13	<b>273</b>

Cette répartition pédagogique est le fruit d'un long travail en conseil des maîtres. Elle est susceptible d'être modifiée à la rentrée en fonction d'éventuelles arrivées ou départs pendant les congés d'été.

2 nouveaux enseignants intégreront l'équipe à la rentrée pour remplacer Me Cousin et Me Gibert. Me Chesneau a d'ores et déjà été nommée et le deuxième enseignant sera affecté lors de la commission qui se tiendra le 29 juin.

## Point sur la sécurité

### Vigilance attentats et PPMS

Une nouvelle circulaire a été adressée aux écoles le 12 mai 2017. Elle fait le point sur les mesures à prendre à la rentrée 2017.

- Le respect des consignes Vigipirates doit être maintenu (surveillance des accès, fermeture des locaux en dehors des heures d'accueil...)
- Les PPMS spécifiques attentats intrusions, seront présentés au conseil d'école et déposés sur une plateforme académique
- Un exercice au moins (sans mise en scène et sans effet de surprise) sera réalisé chaque année.
- Une démarche auprès de la collectivité doit être faite pour programmer et réaliser les travaux de mise en sûreté.

A ce titre il est rappelé à M le Maire qu'aucun système d'alarme spécifique n'existe à l'école. Le dispositif utilisé lors des exercices réalisés cette année (chaîne SMS) est inefficace. Il est nécessaire d'avancer sur cette question dont le recteur fait une priorité.

### Commission de sécurité

La commission de sécurité est passée cette année dans les 2 écoles et a rendu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation. Cependant, des prescriptions ont été adressées à l'école et à la commune. Elles seront réalisées très prochainement.

- La classe de Me Letellier va être raccordée au système d'alarme incendie général de l'établissement scolaire.
- Le registre de sécurité qui est actuellement stocké en Mairie sera dorénavant à disposition du directeur dans chacun des établissements
- Des aménagements mobiliers seront réalisés dans les classes de l'école élémentaire afin de laisser un passage plus large aux dégagements prévus pour l'évacuation.
- Le système d'alarme qui dysfonctionnait lors du dernier exercice (batterie en panne) a été réparé.

- Une formation à l'usage des extincteurs va être organisée pour l'ensemble du personnel.

## Travaux d'été à envisager

### Informatique

- Installation des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs suite aux investissements de la commune.
- Diagnostique par des professionnels et réparations éventuelles sur le réseau filaire de l'école élémentaire.

M Nicolas précise que le CPL est une solution qui peut être envisagée pour fournir un accès réseau à l'ensemble des classes de l'école.

### Ecole maternelle

- Démontage du chevalet de peinture de la classe de Me Gautier pour mise à disposition en extérieur pour les TAP
- Installation de poubelles extérieures fixes
- Les dessous de toits le long de la cantine sont en train de tomber. Il est nécessaire de les reprendre
- Construction d'un bac à sable à hauteur pour la classe de Me Savey
- Envisager une arrivée d'eau pour les jardins. UN récupérateur d'eau de pluie semble être une bonne solution tant du point de vue écologique qu'économique.
- Fixation de petits crochets pour suspensions sur les poutres de la classe de Me Mielvaque comme dans les autres classes.

### Ecole élémentaire

- Réfection des peintures pour les marquages au sol de la cour de récréation
- Pose d'étagères dans la classe de Me Letellier
- Soudure et réparation du meuble mobile pour la vidéo projection
- Révision des stores des classes de Me Cousin et Me Régent

## Questions diverses

*Peut-on améliorer l'accès à la place de stationnement handicapée de l'école élémentaire car il est difficile de l'utiliser en raison des voitures arrêtées sur la ligne jaune ?*

M Lebouvier précise qu'une place sera réservée le long de la rue des écoles au plus près de l'entrée. Elle sera matérialisée et peinte pendant les congés d'été.

*Peut-on avoir un bilan sur le système de paiement pour la cantine ?*

M Roset explique que la mise en place de ce système s'est avérée difficile. De très nombreuses relances sont nécessaires tout au long de l'année mais une amélioration peut être constatée sur le plan financier. Un échancier ou des RV sont toujours proposés dans les situations délicates d'impayés mais les familles n'y répondent pas. Des contacts ont été pris avec les Assistantes sociales et le CCAS intervient quand cela est nécessaire.

M Lebouvier précise qu'à compter de septembre 2018 aucune réinscription ne sera possible à la cantine si les repas de l'année scolaire 2017-2018 ne sont pas réglés.

*Est-ce normal de recevoir les factures Garderie plus de 2 mois après (on reçoit seulement celle de Mars)?*

M Roset explique que contrairement à la cantine, le paiement de la garderie est géré à l'échelle de la trésorerie de TOrigni les Villes. Après pointage par le personnel de la mairie, les informations sont transmises à la trésorerie qui gère la facturation.

*Pour les tarifs garderie, serait-il possible de passer par tranches de 15 minutes?*

Me Pellan étudiera cette demande lors de la prochaine réunion de la commission des écoles qui validera les tarifs pour 2017-2018.

Cependant elle précise que cela complique assez fortement la facturation en augmentant le nombre de créneaux possibles. Cela risque de compliquer aussi la tâche du personnel qui doit à la fois assurer le pointage et la surveillance des enfants.

*Par rapport à "l'amende" en cas de garderie non prévue. Est-il possible de l'annuler car parfois à 5 minutes ou 10 minutes il est difficile de prévoir (2 enfants = amendes x 2). Peut-on trouver un autre système pour pénaliser les gens qui abusent*

Me Pellan précise que quand c'est exceptionnel, cette pénalité n'est pas posée. Quand les retards, ou les annulations sans prévenir se multiplient, la sanction est appliquée.

*Le jour de la rentrée, a-t-on le temps de faire la rentrée de PS avant la rentrée CP? (appel dans la cour dans quel ordre?)*

Le jour de la rentrée scolaire, les parents peuvent accompagner les enfants dans les deux écoles l'une après l'autre. L'appel dans la cour pour l'école est assez court. Il est donc préférable de commencer par l'école élémentaire.

*Pour la rentrée des CP les parents sont-ils un peu acceptés dans la classe?*

Comme chaque année, les parents pourront accompagner les enfants de CP en début de matinée pendant environ une demi-heure afin de rencontrer les enseignants.

*Comment est organisée la répartition des psychologues scolaires?*

Les postes de psychologues scolaires sont répartis sur le département par l'Inspection académique. Les personnels sont nommés par le DASEN.

A la rentrée de septembre une nouvelle psychologue scolaire sera nommée sur le secteur de St Amand. Cette enseignante titulaire du diplôme de psychologue scolaire aura dorénavant son bureau dans les locaux de l'école de Condé sur Vire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le directeur  
Damien Pierrard

Le secrétaire de séance adjoint  
Sandra Dadure